

SOMMAIRE

- ***FICHE 1 : situation générale et revendicative: la crise financière***
- ***FICHE 2 : remise en cause des services publics : réformes et RGPP***
- ***FICHE 3 : situation au ministère de la Culture : de graves menaces***
- ***FICHE 4 : la situation à la Bibliothèque nationale de France***
- ***FICHE 5 : les métiers à la Bibliothèque nationale de France***
- ***FICHE 6 : le SBNF-CGT***

Fiche 1 : situation générale et revendicative

La crise financière : partie d'un petit segment du marché immobilier américain, la crise s'est rapidement transformée en récession mondiale. La baisse de l'activité fin 2008, la chute brutale du commerce mondial, l'effondrement des prix des actifs immobiliers et financiers font de cette crise, avec des mécanismes de contagion plus virulents qu'en 1929, une crise historique. Ressurgit dès lors le spectre de la grande dépression.

Les banques centrales sont intervenues dès l'été 2007 par des injections massives de liquidités puis par une baisse rapide des taux d'intérêt. Dès 2008, les gouvernements ont injecté de l'argent public dans les établissements bancaires menacés d'insolvabilité. Alors que les acteurs financiers auraient dans leurs comptes pour quelques 3400 milliards de dollars d'actifs toxiques, les autorités publiques ont, pour y faire face, dépensé 5000 milliards de dollars en subventions directes, en prêts des banques centrales, en achats d'« actifs toxiques ». En ajoutant les 4600 milliards de dollars pour garantir les dépôts, le plan de sauvetage de la finance s'élève à près de 10.000 milliards de dollars.

La France et l'Europe n'ont pas été épargnées par cette crise. En France, l'activité industrielle s'est littéralement effondrée. Le chômage est reparti brutalement à la hausse, signe que les difficultés économiques sont bien réelles. 592.000 emplois ont été détruits en 2009 soit six fois plus qu'en 2008 portant le taux de chômage à 10,5 % à la fin de 2009 sur l'ensemble du territoire.

Dans un premier temps la France semble avoir été moins touchée que la plupart de ses voisins européens du fait de son système de protection sociale.

C'est néanmoins à une socialisation des pertes et une privatisation des profits à grande échelle auxquelles nous assistons.

La financiarisation de l'économie conduit à l'explosion du chômage, à la régression des niveaux de vie pour le plus grand nombre. De plus, au nom de l'individualisme et du libre entreprenariat, le gouvernement actuel et le patronat veulent mettre fin à notre système de protection sociale, destiné à garantir collectivement les risques de chacun tout au long de la vie et veulent faire de toute activité humaine une marchandise.

La CGT, syndicat de masse et de classe, revendique :

- ❖ *Une juste répartition des richesses garantissant à tous l'accès aux droits fondamentaux répondant aux besoins des populations*
- ❖ *Les exigences de profit et d'accumulation financière, à l'origine de la crise, ont détourné le travail de sa vocation à être utile socialement pour répondre aux besoins sociaux et humains. Le système financier doit être mobilisé au service de l'emploi et de la formation et non l'inverse*
- ❖ *Une nouvelle conception de la démocratie par l'intervention des salariés et des citoyens sur les choix politiques et de gestion afin de les tourner vers la satisfaction des besoins humains et fondamentaux.*
- ❖ *La fin du désengagement de l'Etat et du démantèlement des services publics mettant à mal le principe de l'égalité d'accès aux droits pour tous*

Fiche 2 : remise en cause des services publics

Si l'argent est disponible pour sauver la finance cela est différent lorsqu'il s'agit des services publics. Déficit, dettes publiques, prélèvements obligatoires seraient d'un niveau insupportable pour les populations et l'économie.

Les attaques contre la Fonction publique engagées par les gouvernements précédents se sont accélérées. Nous avons affaire à une politique de démantèlement et d'adaptation des services publics à la politique libérale passant notamment par la mise en concurrence des services publics et des sociétés à but lucratif. En matière d'emploi, l'aggravation des suppressions atteint un niveau sans précédent. Au rythme actuel, la disparition de 100.000 emplois de 2007 à 2010 pour la seule fonction publique d'État ne semble pas exagérée. Cette saignée ne peut que conduire à une détérioration des conditions de travail des agents, à un abandon des missions et à des externalisations.

Enfin, le capitalisme tente de transformer toute activité humaine en marchandise, ce n'est pas une nouveauté, et les biens matériels et immatériels culturels (mais les services publics aussi), n'échappent pas à cette logique. Leur marchandisation s'est d'ailleurs accélérée ces dernières années. Il est vrai que l'enjeu commercial autour de ces questions est considérable : le marché mondial des biens de consommation culturels et de communication représente, pour les pays industrialisés, le second poste en matière d'exportation.

C'est dans ce cadre général qu'il faut donc comprendre les privatisations et le désengagement de l'État des services publics. Les champs d'intervention des ministères n'ont ainsi cessé de se restreindre. Santé, transports, logement, aménagement du territoire, éducation, culture... sont petit à petit confiés au secteur privé et aux logiques de profits.

Afin d'accélérer ce démantèlement une politique délibérée de restriction budgétaire est mise en place : externalisation des services, réduction du nombre des personnels, fermeture des sites, continuité territoriale et accessibilité des services rendus aux usagers rompus. Tout cela concourt à l'accroissement des inégalités et à l'augmentation de la précarité et des discriminations. Alors que des services publics dignes de ce nom devraient être déconnectés de toute notion de rentabilité, on leur demande de fonctionner comme des entreprises privées. Certaines prestations deviennent payantes, d'autres ne sont plus accessibles aux revenus les plus faibles, la rentabilité devient la règle, les cadences s'accroissent du fait des réductions d'effectifs ou des tâches qui se multiplient, enfin les agents sont mis en concurrence entre eux et/ou paupérisés.

Le SBNF-CGT revendique :

- ❖ ***Une fonction publique au service de la population et au plus près des usagers***
- ❖ ***Le respect intégral du statut de la Fonction publique***
- ❖ ***L'abandon pur et simple de la Révision générale des politiques publiques dont le seul but est la réduction de l'intervention publique***
- ❖ ***De créer les emplois nécessaires et de donner les moyens aux services publics de répondre aux besoins croissants de la population***
- ❖ ***De pourvoir aux remplacements des départs en retraite***
- ❖ ***D'assurer le maintien et la progression du pouvoir d'achat de tous les personnels par l'augmentation du point d'indice et une reconstruction de la grille***
- ❖ ***De revenir sur toutes les formes régressives***
- ❖ ***D'abroger la loi dite de « mobilité »***
- ❖ ***De prendre des mesures pour combattre la précarité***

Fiche 3 : la situation du Ministère de la Culture et de la Communication : de graves menaces

Dans ce contexte, l'application de la *Révision Générale des Politiques Publiques* (RGPP) au sein de notre ministère se traduit par :

- **Une réduction des moyens d'intervention et de fonctionnement du ministère.** Alors que le budget de la culture représente à peine 1 % du budget de l'Etat, il est prévu une réduction de 20 % des crédits du ministère à échéance de 3 ans.
- **Une réduction draconienne du nombre des directions d'administration centrale**
- La liquidation du réseau des musées nationaux et la fin d'une politique nationale des musées encadrée et coordonnée par la Direction des musées de France.
- **Le développement des ressources propres des établissements publics** et la maîtrise de leurs coûts afin de baisser la part des subventions de l'État dans leur budget
- Le devenir incertain des services déconcentrés (DRAC et SDAP) sans lesquels le ministère n'aurait plus de véritable existence

Cette politique se traduit pour les bibliothèques, notamment, par la disparition de la *Direction du livre et de la lecture* (DLL) du Ministère de la culture et de la *Sous direction des bibliothèques et de l'information scientifique* (SDBIS) du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche marquant l'achèvement d'un processus de renoncement à toute politique nationale en faveur des bibliothèques. C'est un nouveau pas vers le désengagement de l'Etat de ces secteurs. La dimension patrimoniale des bibliothèques est niée avec leur rattachement au pôle économie de la culture du Ministère.

Par ailleurs, depuis un certain nombre d'années, le ministère de la Culture cherche à soustraire un maximum de tâches. Il en va ainsi de la privatisation des fonctions d'accueil, de surveillance de sécurité, des fonctions de nettoyage, des tâches d'entretien des parcs et jardins, mais aussi de la restauration collective.

L'externalisation est donc une tendance lourde. Depuis juillet 2007 et le lancement par le gouvernement de la RGPP, il ne fait aucun doute que les réformes structurelles annoncées ont pour but le démantèlement de la fonction publique, passant par des réductions drastiques de postes de fonctionnaires et donc une sous-traitance toujours plus accrue. Il ne s'agit plus d'externaliser certaines prestations matérielles comme la surveillance, la maintenance, etc. ... Les périmètres de l'externalisation s'étendent à ce qu'on appelle le « cœur de métier ».

La RGPP est un outil de destruction et de privatisation des services publics. L'objectif est que le Ministère de la Culture devienne un simple agglomérat d'opérateurs ou régulateurs gérant une foule de sous-traitants avec un minimum d'emplois de fonctionnaires.

Dans ce contexte de graves menaces quant à l'existence même de notre ministère, le SBNF-CGT revendique :

- ❖ ***L'idée que la culture relève d'une responsabilité publique et qu'elle ne saurait être régie par les lois du marché ainsi que les logiques de rentabilité financière et abandonnée aux financements privés***

- ❖ *L'engagement légitime de l'État en matière de soutien à la création, de promotion et de développement de la diversité culturelle, d'aménagement et de maillage culturels du territoire pour son appropriation par le plus grand nombre.*
- ❖ *L'arrêt immédiat de la RGPP et la fin de la suppression des postes ainsi que l'arrêt du recours à l'externalisation*
- ❖ *Un budget suffisant quant à l'exercice de nos missions*
- ❖ *L'arrêt de la recherche de financements privés venant se substituer au budget de l'État*

Fiche 4 : situation à la Bibliothèque nationale de France

→ **La Révision générale des politiques publiques et l'externalisation** : en tant que premier opérateur du Ministère, notre établissement est soumis comme les autres à l'application pure et simple de la RGPP c'est-à-dire aux restrictions budgétaires, externalisations, recherche de financements propres.

En juillet 2008, la direction générale de la BnF présentait aux organisations syndicales ses projets pour la mise en œuvre de la RGPP. L'externalisation de certains services ou fonctions est envisagée : le service courrier, la prestation des fournitures, le service de la billetterie, le catalogage des acquisitions étrangères. Depuis, la sous-traitance du service courrier a été actée au Comité technique paritaire de juillet 2009, malgré une large opposition syndicale. Plusieurs services sont en cours de restructuration, comme le service de l'orientation des lecteurs, ou celui de la reproduction, pour lequel un partenariat public privé est en négociation. Pour le reste, les audits et autres études de faisabilité sont en cours. L'externalisation de certains secteurs techniques, via des marchés de maintenance et de fournitures (ménage, sûreté, restauration, informatique et technique du bâtiment), ne doit pas se faire au détriment des acquis sociaux et des conditions de travail. Les seuls critères financier et techniques, ne peuvent suffire.

- ❖ *Le SBNF-CGT revendique l'arrêt de toutes les externalisations et le retour des services privatisés de la BnF au sein du service public.*
- ❖ *Dans l'immédiat le SBNF-CGT revendique l'instauration de clauses sociales dans le cahier des charges des appels d'offres concernant les entreprises extérieures intervenant pour la BnF.*

→ **Le Contrat de performance** : le contrat de performance signé en 2009 a été l'occasion de la part de notre organisation syndicale d'une dénonciation vigoureuse, que ce soit au Conseil d'administration ou au CTP. Sur les 80 opérateurs que compte le Ministère de la culture, peu l'ont signé car aucun engagement des administrations de tutelle n'est pris sur les moyens financiers et humains alloués en contrepartie de la performance exigée des établissements. Ce document décliné en 6 objectifs majeurs entérine la recherche de financements privés sous forme de partenariat et/ou de mécénat au détriment du budget. La réalisation du projet Richelieu se fera pour une partie sur les ressources dégagées par les cessions d'un certain nombre d'immeubles.

Pire, l'établissement s'est engagé à poursuivre la réduction du niveau de ses emplois tout en conduisant des missions nouvelles. Nous dénonçons une fois de plus la contradiction à engager de nouveaux projets dans un contexte contraint pour l'emploi. C'est le risque d'une qualité moindre des services rendus et d'une détérioration des conditions de travail des agents, avec son corollaire de stress et de souffrance au travail.

- ❖ *Le SBNF-CGT dénonce ce contrat et ses conséquences néfastes pour l'ensemble des agents. Il n'est pas possible de multiplier les missions de la BnF tout en réduisant le nombre d'emplois.*
- ❖ *Le SBNF-CGT demande des moyens pérennes, c'est-à-dire une dotation du ministère à la hauteur de ses besoins et non des financements privés.*

Ces mesures ont bien évidemment des conséquences directes sur l'exercice de nos missions. En application du Décret n°94-3 du 3 janvier 1994 portant création de la Bibliothèque nationale de France, notre établissement a pour mission « *de collecter,*

cataloguer, conserver et enrichir dans tous les champs de la connaissance, le patrimoine national dont elle a la garde, en particulier le patrimoine de langue française ou relatif à la civilisation française ».

→ **La constitution des collections** : c'est l'une des missions essentielles de la Bibliothèque nationale de France. Elle a pour cela plusieurs sources d'enrichissement, dont celle principale du Dépôt légal.

- ❖ *Pour faire face à l'accroissement constant du Dépôt légal, le SBNF-CGT demande des moyens et les effectifs nécessaires à l'accomplissement de cette mission essentielle de la BnF.*
- ❖ *Le SBNF-CGT réclame l'ouverture de plus de postes aux concours et s'oppose au recrutement de contractuels sur des emplois statutaires notamment de BAS.*

La Bibliothèque consacre également une part importante de son budget à des achats destinés à compléter ses collections de documents rares ou précieux mais également pour constituer une collection de référence dans le domaine étranger. Dans le cadre de l'application de la RGPP et en raison des difficultés financières que connaît la BnF (baisse de la subvention, baisse des rentrées d'argent via le mécénat et des placements financiers), le budget des acquisitions a été diminué de façon particulièrement importante.

- ❖ *La CGT revendique un budget pérenne permettant le maintien de l'offre documentaire pour les publics.*

→ **La conservation** : les budgets 2009 avait vu la baisse de près de 12% du budget alloué à la conservation, celui de 2010 constitue une nette aggravation : on relève notamment le report de marchés de conservation déterminants (conditionnement) et l'arrêt pur et simple de certaines filières (sauvegarde argentique). Par ailleurs la numérisation tend à devenir le palliatif délibéré au manque de moyens consacré aux traitements des collections.

Un projet d'externalisation du service de la reproduction est à l'étude.

Dans son rapport, l'IGF (*Inspection générale des finances*) souhaite voir la BnF vendre une partie de son parc immobilier, entre autres, le Centre Joël le Theule à Sablé-sur-Sarthe, ce qui conduirait à un déménagement des activités de celui-ci vers le site de Bussy.

- ❖ *Le SBNF-CGT demande l'arrêt des suppressions d'activités des filières de conservation et des moyens à la hauteur des besoins*
- ❖ *Le SBNF-CGT s'oppose à tout projet d'externalisation du service reproduction.*
- ❖ *Concernant le Centre Joël le Theule à Sablé-sur-Sarthe, comme l'ensemble des sites sur lesquels la BnF est implantée, et son recentrage sur le site de Bussy, le SBNF-CGT combattra pour le maintien des missions, des effectifs et des emplois sur place*

→ **L'accès du plus grand nombre aux collections** : Le nombre de lecteurs de la bibliothèque s'élève aujourd'hui à près de 35.000 sur l'ensemble des espaces recherche et à 87.700 pour la bibliothèque du Haut de jardin. L'accès de la bibliothèque est payant pour la majorité des lecteurs. Comme grande bibliothèque de recherche, la Bibliothèque nationale de France doit offrir à ses utilisateurs un catalogue complet, avec des accès cohérents et multiples permettant de retrouver facilement les documents. De plus, comme Agence bibliographique nationale, elle doit produire un catalogage de référence pour l'identification des documents édités en France.

- ❖ *Le SBNF-CGT souhaite que l'accès de la bibliothèque soit gratuit, sous couvert de l'obtention d'une carte de lecteur.*
- ❖ *Le SBNF-CGT dénonce la marchandisation des services (clic payant sur Gallica, écrans publicitaires sur les catalogues...) et des espaces (projet d'implantation d'un « laboratoire des technologies média » dans le cadre de la réforme du Haut de Jardin.*
- ❖ *Le SBNF-CGT rappelle que pour réaliser un catalogage de référence, il faut des agents formés et en nombre.*

→ **La numérisation** : le changement d'échelle de la numérisation à la BnF constitue un réel progrès en termes d'accès et de valorisation des collections patrimoniales. Mais ce changement d'échelle implique une organisation des moyens qui permette d'éviter que nos documents soient détériorés d'une part, et d'éviter d'autre part la surcharge de travail pour les agents, soumis à des rythmes irréalistes. C'est à ces conditions que la numérisation remplira son objectif de préservation des collections et de remise à disposition, à distance, au profit d'un public élargi.

- ❖ *Le SBNF-CGT dénonce l'absence de politique documentaire qui accompagne la numérisation. Les collections à numériser doivent en priorité être choisies selon des critères patrimoniaux et répondre réellement aux attentes du public. Le recours à l'externalisation est le plus souvent synonyme d'une abdication de tout contrôle sur la numérisation et doit être combattu.*

→ **La politique culturelle** : concernant les expositions et les publications les agents, et notamment les conservateurs, sont de plus en plus dépossédés de leurs prérogatives. Les expositions, censées mettre en valeur les collections de la BnF, privilégient de plus en plus le côté spectaculaire. Quant aux publications, elles sont revues à la baisse pour des raisons d'ordre budgétaire. Si les catalogues d'exposition semblent épargnés, ils sont réduits de plus en plus à de beaux livres au contenu scientifique rogné. Il est de plus en plus difficile de faire paraître des inventaires de collections, ouvrages peu rentables mais dont les contenus sont précieux pour les chercheurs.

→ **Réforme du Haut de jardin (Hdj)** : cette réforme renommée "Haut de jardin 2012" suit son cours. Les orientations proposées par la Direction ont été dénoncées par notre syndicat : baisse de la volumétrie, diminution des places de travail, aménagement de la salle X pour la consultation des collections patrimoniales par les lecteurs du Hdj, nocturne jusqu'à 22h sans tenir compte de la diminution des personnels, le "Labo", espace dédié aux nouvelles technologies des médias et de la lecture, entièrement financé par le mécénat ou des partenaires privés...

- ❖ *Des réformes et aménagements sont nécessaires pour s'adapter aux nouvelles pratiques et aux nouveaux publics mais le SBNF-CGT s'oppose à tout projet ne respectant pas les missions et la nature du Hdj. Le Hdj est une bibliothèque d'étude et ne doit pas devenir une bibliothèque municipale. Nous devons défendre l'encyclopédisme, l'offre documentaire et la qualité des collections et alerter la Direction sur une réforme à minima puisque prévue avec un budget et des effectifs en diminution.*
- ❖ *Le SBNF-CGT doit combattre la dégradation des conditions de travail induite par la réforme du haut de jardin.*

Fiche 5 : les métiers à la Bibliothèque nationale de France

I. La filière bibliothèque : l'organisation actuelle de la filière bibliothèques remonte aux réformes des années 1991-1992. La typologie s'organise autour de trois catégories et six corps :

- catégorie A : conservateurs et bibliothécaires
- catégorie B : inspecteurs de magasinage, bibliothécaires adjoints, bibliothécaires adjoints spécialisés ; en 2001, la catégorie B est passée à 2 corps avec les assistants de bibliothèques et les BAS.
- catégorie C : magasiniers

A la BnF, les agents de la filière Bibliothèque représentent près de la moitié de l'effectif avec 1262 agents (sur 2673 agents au total, chiffre 2008). 431 agents en catégorie A, 279 en catégorie B, 552 en catégorie C.

Depuis 2008, le gouvernement a entrepris une réforme des grilles indiciaires de la Fonction publique. La CGT revendique depuis des années une négociation sur l'ensemble de la grille indiciaire de la Fonction publique, afin de tirer celle-ci vers le haut et de faciliter les carrières et changements de catégories.

Sous couvert d'amélioration de carrières des agents, le gouvernement veut en fait simplifier les statuts en espérant faire des économies.

Cette réforme en trompe-l'œil s'est d'abord attachée à la catégorie B, la catégorie A devrait suivre. Les nouvelles grilles proposées par le Ministère de la Fonction publique fusionnent des corps, allongent la durée de carrières, limitent les progressions vers les grades supérieurs, déqualifient les personnels et ne répondent en aucun cas aux légitimes attentes des personnels. Au sein de la BnF, notre syndicat doit informer les agents, les impliquer et organiser les actions pour combattre ces réformes.

Pour chaque corps, les revendications sont nombreuses, toutefois le SBNF-CGT réclame entre autre :

- ❖ ***L'amélioration des déroulements de carrières avec un avancement sans barrage de grades et sans allongement de la durée de carrière***
- ❖ ***La reconnaissance de la qualification des personnels***
- ❖ ***Le renforcement des garanties statutaires***

1. Les Magasiniers : le décret du 30 avril 2007 a consacré la fusion des deux corps de magasiniers existant jusqu'alors. Les corps des magasiniers spécialisés et des magasiniers en chef sont remplacés par un corps unique des magasiniers des bibliothèques, divisé en quatre grades. En 2008, ils sont 552 en poste à la BnF.

Les magasiniers des bibliothèques accueillent, informent et orientent le public. Ils participent au classement, à la conservation et à la communication des collections, en assurent l'équipement et l'entretien matériel. Du fait des nouvelles technologies et du développement des services au public, les fonctions de magasinage ont fortement évolué.

La réforme de 2007 n'a apporté aucune réelle amélioration pour les magasiniers : pour une grande majorité, le gain a été totalement nul, l'augmentation des points d'indice étant insignifiante.

Par ailleurs, à la BnF, nous allons connaître, dans la décennie qui vient, des changements importants quant aux tâches à effectuer. La Direction des ressources humaines l'a répété plusieurs fois, le transfert d'une partie des collections dans des magasins hors de Paris va entraîner la mise en place de communications en différés et donc une manipulation régulière

de caisses remplies de documents ; en bref le travail de magasinier va de plus en plus ressembler à celui d'un déménageur. Les troubles musculo-squelettiques (TMS) vont donc se multiplier, à l'image de ce qui passe sur le site de Richelieu du fait du transfert d'une partie des collections à Bussy et Tolbiac et de leur communication par le biais de navettes pendant les travaux de rénovation du quadrilatère.

Le SBNF-CGT revendique :

- ❖ *la mise en place de jours de récupération pour tous les magasiniers qui doivent porter des charges lourdes, à l'image de ceux accordés pour le travail en local aveugle. C'est une mesure qui doit dès aujourd'hui être mise en place pour tous ceux qui manipulent des caisses (numérisation, désacidification, transfert, sauvegarde...) et certaines collections (grands formats, portefeuilles de cartes...).*
- ❖ *l'augmentation significative du nombre de jours de récupération accordés pour ceux qui travaillent dans des locaux aveugles*
- ❖ *le renforcement du nombre de magasiniers. Le travail en station et en arrière banque de salle devient de plus en plus difficile. Lors du recrutement d'une quarantaine de magasiniers cette année, une liste d'attente d'une trentaine de personnes a été mise en place. Il faut que cette liste soit au plus tôt mobilisée.*
- ❖ *une réelle revalorisation du statut de magasiniers avec un corps non découpé en grades pour une carrière facilitée et de vrais débouchés en catégorie B.*

2. Assistants de bibliothèques (63 postes à la BnF en 2008) : nés de la réforme de 2001 pour permettre la promotion en catégorie B des magasiniers, les assistants de bibliothèques connaissent une situation largement insatisfaisante. Coincés entre les magasiniers et les BAS avec des fonctions souvent conjointes aux deux corps, les assistants souffrent d'une non-reconnaissance et d'un déroulement de carrière difficile, où une majorité d'agents stagne dans les deux premiers grades. De plus, leur petit nombre (moins de 400 pour l'ensemble du corps) limite les possibilités de mutation et de promotion.

Pour les AB, le SBNF-CGT demande:

- ❖ *l'amélioration de carrière dans un corps à grade unique*
- ❖ *des créations d'emplois permettant d'offrir aux assistants des possibilités de mutations et de promotions*

3. Les Bibliothécaires adjoints spécialisés : corps jeune, créé en 1992, les BAS sont recrutés avec un diplôme qualifiant (DUT) et sur concours avec épreuves professionnelles. Les BAS (au nombre de 216 à la BnF en 2008) possèdent une forte qualification et technicité et effectuent des tâches très diversifiées : catalogage, formation, participation au service public, recherche documentaire, etc... Malgré leur classement en CII (classement indiciaire intermédiaire), leur expertise n'est pas reconnue : la carrière est longue et lente avec trois grades, aggravée par une pyramide des âges déséquilibrée et une forte proportion d'agents stagnant en 2^e classe, ne pouvant bénéficier d'avancements trop peu nombreux.

La dernière CAP des BAS en avril 2009 a permis à la CGT de gagner ses deux premiers élus. Notre représentante BnF saura être attentive aux revendications spécifiques de ce corps.

Pour l'avenir, le SBNF-CGT revendique :

- ❖ *un seul grade pour une carrière plus courte et rapide*
- ❖ *de réels débouchés pour une intégration dans le corps des bibliothécaires*
- ❖ *le maintien d'une forte qualification, garante d'un service de qualité*

4. Les bibliothécaires : Créés en 1992 comme les BAS, les bibliothécaires sont peu nombreux, seulement 690 depuis leur création (102 à la BnF en 2008). Ils oscillent entre des fonctions de BAS et de conservateurs. L'alternance entre leur formation initiale à l'ENSSIB et stages de terrains multiplie les difficultés pour les stagiaires et leur bibliothèque d'affectation. Leur déroulé de carrière se déroule sur un grade unique avec un indice maximal 642, inférieur aux autres A type de la fonction publique.

Pour les bibliothécaires, le SBNF-CGT défend :

- ❖ *l'amélioration du déroulement de carrière avec de réelles possibilités de promotion dans le corps des conservateurs*
- ❖ *une vraie carrière de A type débouchant sur un indice terminal IM 783 (indice majoré)*
- ❖ *la clarification de la place et des missions des bibliothécaires au sein des services*

5.- Les conservateurs : à la BnF, les conservateurs des bibliothèques sont 284 et les conservateurs généraux 38. Ces dernières années, les fonctions des conservateurs se sont profondément transformées : la formation initiale à l'ENSSIB « formate » les futurs conservateurs comme s'ils devaient tous devenir « chefs de projets », d'ailleurs les profils de poste tendent vers une uniformisation répondant essentiellement à des besoins d'encadrement au détriment des missions scientifiques. La faiblesse des recrutements face aux nombreux départs en retraite d'ici 2010 engendre une augmentation de la charge de travail. D'un point de vue statutaire, la fusion des 2^e et 1^{er} grades se fait attendre provoquant un blocage des carrières entre le 1^{er} grade et le grade de conservateur en chef.

Le SBNF-CGT revendique pour ces personnels :

- ❖ *la fusion des grades de 2^e et 1^{er} classes et l'augmentation de postes de débouchés dans le grade de conservateur en chef*
- ❖ *le remplacement de tous les départs en retraite par la création de postes statutaires*
- ❖ *le maintien des activités scientifiques conformément au statut.*

II. Filière administrative : nous réclamons des créations nettes d'emplois dans les différents corps de la filière. Nous demandons un repyramidage de l'ensemble de la filière avec notamment de nombreuses requalifications dans le corps des secrétaires administratifs. Trop d'adjoints exercent des missions identiques aux secrétaires administratifs sans en avoir ni la rémunération, ni le déroulement de carrière.

La filière accueil, surveillance et magasinage (ASM) assure à la BnF de nombreuses missions et est présente dans tous les départements. Suite à l'externalisation des missions de surveillance confiées successivement à Sogecem, Sécuritas, et depuis janvier 2010 à Néo Sécurité (site de Tolbiac) et Mondial Protection (site de Richelieu), la filière ASM voit son périmètre réduit d'année en année.

Ainsi le service courrier, dont les missions étaient traditionnellement assurées par des adjoints techniques ASM, est à son tour externalisé en date du 15 février 2010.

A terme, c'est la présence même des fonctionnaires ASM du MCC à la BnF qui est menacée.

Au sein de l'établissement on notera donc une marginalisation progressive face aux métiers traditionnels des bibliothèques et donc des inquiétudes pour l'avenir largement fondées.

- ❖ *Face à cette détérioration le SBNF-CGT revendique : l'arrêt de l'externalisation des services où les adjoints et techniciens ASM exercent leurs fonctions.*

III. Filière métiers d'art : les savoir-faire perpétués dans cette filière sont, par la trop grande faiblesse des recrutements, menacés. Un simple remplacement des nombreux départs en retraite serait insuffisant à sauvegarder la pratique de ces métiers. L'apprentissage des techniques ne peut s'acquérir qu'au terme de plusieurs années d'expérience et de compagnonnage.

❖ *Nous revendiquons la mise en place rapide de recrutement d'agents statutaires ainsi que l'accompagnement de ces derniers par des agents expérimentés.*

IV. L'emploi des non titulaires : Au manque de moyens financiers que nous connaissons tous dans chacun de nos services et départements s'ajoute un sous-effectif endémique qui ruine chaque jour un peu plus la bonne marche de nos missions de service public. Pour palier le déficit en personnel (sciemment entretenu par les directions ministérielles) le recours à l'emploi précaire était utilisé « en attendant ». Avec l'application de la RGPP l'utilisation de l'emploi précaire s'accélère.

Cela se décline pour les moyens humains par :

- l'embauche accrue de contractuels sur emplois (CDD) comme alternative à l'emploi de titulaires,
- le recours de plus en plus systématique de contractuels sur crédits, précarisant encore plus les individus,
- l'utilisation de stagiaires non rémunérés,
- l'externalisation de nos activités et missions.

L'organisation du travail qui en découle est de plus en plus parcellarisée voir éclatée avec comme corollaire plus de stress et plus de souffrance au travail.

Pour les contractuels sur emplois nous devons exiger qu'ils fassent l'objet d'un large plan d'intégration à des emplois statutaires sans perte de salaire et sans aucune diminution du volume d'emploi pour le service public.

Pour les agents précaires (vacataires) qui sont employés sur besoin permanent à temps incomplets, occasionnel ou saisonnier, nous demandons qu'ils bénéficient d'une quotité horaire de 70% d'un temps plein, comme le spécifie le statut de la Fonction Publique.

La majorité des contractuels (CDD, CDI, vacataires) et des emplois aidés étant recrutée sur des besoins permanents de service public leur dénominateur commun est donc d'intégrer des corps de fonctionnaires.

Le financement nécessaire à la création des emplois titulaires est possible par simple transfert des crédits affectés aux emplois contractuels correspondants.

Pour les emplois qui n'entrent pas dans la nomenclature des corps de fonctionnaires nous devons obtenir leur création, notamment dans les métiers de l'informatique, de la médiation culturelle et les métiers du bâtiment.

Dans notre établissement les contractuels sont de droit public et doivent disposer des mêmes garanties collectives (droits, conditions d'emploi et de recrutement, déroulement de carrière, transparence de gestion) que celles des titulaires.

A la BnF l'instance représentative étant la commission consultative paritaire des contractuels (CCPC), nous devons la faire évoluer vers une commission qui permette l'examen des carrières des contractuels et de leur évolution.

Nos revendications qui doivent être décliné aussi bien au niveau national qu'au niveau de notre établissement

- ❖ ***un nouveau plan de résorption de l'emploi précaire passant par une stabilisation des précaires sur de réelles créations nettes d'emploi***
- ❖ ***l'instauration d'une indemnité de précarité dans la Fonction publique***
- ❖ ***la création des corps d'accueil nécessaires pour intégrer les contractuels***

1. Les contractuels sur emplois : la BnF compte, selon le bilan social de 2008, 653 contractuels sur emploi et 354 contractuels sur crédits. Les situations sont extrêmement diverses, non seulement pour les fonctions exercées mais aussi pour les rémunérations. Selon le décret 86-83, les contractuels relevant de l'article 4 de la loi du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires à la fonction publique d'État ne peuvent accéder à un CDI qu'au bout du deuxième contrat de 3 ans. Durant cette période, le plus souvent et ce dans un contexte de tensions budgétaires, ces agents sont soumis à une forte pression de la part de la direction.

- ❖ ***Si pour nous le statut de titulaire est et doit demeurer la règle dans la Fonction publique, le SBNF-CGT revendique un large plan d'intégration des personnels employés sur CDD ou CDI et cela sans perte de salaire et sans aucune diminution du volume d'emplois pour le service public.***
- ❖ ***Un respect des droits du contractuel en matière disciplinaire avec réunion obligatoire de la CCPC pour un licenciement ou une fin de contrat***
- ❖ ***La possibilité d'émettre un avis sur les changements d'affectation dans un souci de transparence***

2. Les contractuels sur crédit: les dispositions prises par l'administration en 2008 ont permis quelques améliorations pour nombre d'agents contractuels notamment avec des passages en CDI et des augmentations de quotité horaire. De plus les deux recrutements sans concours de magasiniers ont permis à des collègues d'être titularisés. Néanmoins le SBNF-CGT s'inquiète d'une évolution en cours depuis quelque temps qui consiste à faire passer des besoins qui autrefois relevaient de la nomenclature en besoin occasionnel. Cela a pour conséquence que les contrats qui étaient, sur ce type de besoin, de 3 ans sont maintenant pour beaucoup d'entre eux de 10 mois.

Le SBNF continuera à contester cette évolution par tous les moyens mis à sa disposition car elle constitue une précarité accrue pour nombre d'agents

De plus de nombreux collègues très diplômés sont obligés, du fait de la faiblesse des postes aux concours, de subir un temps partiel non choisi sans perspective de carrière. A long terme de plus en plus d'agents sont désabusés.

Le SBNF-CGT revendique :

- ❖ ***Une prise en compte rapide des situations des agents dont l'ancienneté est de plus de quinze ans sur ce type de contrat.***
- ❖ ***Un plan de titularisation permettant à un grand nombre de collègues d'accéder à un emploi statutaire***
- ❖ ***Une priorité d'emploi quand des contrats sur emploi sont déclarés vacants pour des agents exerçant des fonctions similaires***

- ❖ *Le recrutement direct en CDI des agents relevant de besoins permanents à temps incomplet*
- ❖ *L'égalité d'accès à la formation pour les contractuels sur crédit ayant 10 mois d'ancienneté, cumulés sur 18 mois*

V. Santé au travail : nombreux sont les membres du personnel qui travaillent dans des conditions nuisibles à leur santé physique et quelques fois morale. En particulier, TMS pour les magasiniers, travail en éclairage artificiel, travail permanent sur informatique (et pas seulement les secrétaires), distances importantes à parcourir, médecine du travail trop peu présente.

Le SBNF-CGT revendique :

- ❖ *l'amélioration des conditions de travail pour tous en tenant compte des contraintes particulières à chaque poste de travail*
- ❖ *des visites médicales au moins au rythme fixé par la loi*
- ❖ *des examens particuliers pour tous les troubles désormais identifiés qui peuvent toucher les personnes au fil du temps et s'aggraver sur la durée*

Fiche 6 : Le SBNF-CGT

La décision de se transformer en syndicat résidait dans la volonté de faire franchir à notre organisation un seuil qualitatif dans son activité. Une vie syndicale active et démocratique doit permettre à chaque adhérent d'être pleinement engagé dans notre organisation.

A ce titre, l'information des syndiqués est indispensable pour permettre à chacun de se faire sa propre opinion, de pouvoir débattre et prendre part, en toute connaissance de cause, aux décisions du SBNF-CGT.

La formation est nécessaire pour garantir l'efficacité de l'engagement de chaque syndiqué et la prise de responsabilité dans l'organisation.

Si, ces dernières années, le nombre d'adhérents a augmenté, nous pensons que cela est encore insuffisant pour un établissement tel que le nôtre.

De plus nous constatons, au regard de leur poids dans l'établissement, un déficit du personnel magasinier. Il faut mettre tous les moyens en œuvre pour reconquérir cette catégorie en passant notamment par l'élaboration d'un cahier de revendications.

Le syndicat s'engage à informer ses adhérents des actions et revendications de la CGT, notamment avec l'organisation de réunions d'adhérents (une par trimestre), de HMI (heure mensuelle d'information), et d'AG (Assemblée générale.)

Il faut un affichage régulier sur les panneaux syndicaux, des distributions de tracts, à destination de tout le personnel, et la diffusion régulière du journal « Des Livres et Vous ». La mise en place d'une table d'information au restaurant du personnel serait un moyen de faire connaître nos luttes.

En 2010 les personnels du Ministère de la Culture et de la communication sont appelés à voter, dans le cadre de la consultation générale qui a lieu tous les trois ans. Cette opération, appelée référendum, permet d'évaluer la représentativité de chaque syndicat et détermine la répartition des sièges dans les instances du CTP et du CHS.

Chacun doit pouvoir mesurer l'importance et les enjeux de ces élections. Aucune profession de foi, aucun tract ne remplacera notre implication et nos interventions sous forme d'assemblées générales, de réunions et de rendez-vous avec nos collègues pour exposer et débattre des acquis de la CGT sur les trois dernières années et de ses engagements sur les trois prochaines.

Il faut se mobiliser pour qu'il y ait un vote massif au premier tour. En effet un deuxième tour ouvre l'élection à tous les syndicats non représentatifs. Lors du dernier référendum, en 2007, la BnF atteignait un taux de participation de 54 %, évitant ainsi l'organisation d'un second tour, une première dans l'histoire de notre établissement. Lors de cette élection, la section CGT est arrivée en tête des suffrages avec 371 voix pour le CTP et le CHS contre 281 voix en 2004.

Ces résultats sont à confirmer et pour le taux de participation, signe de l'attachement des agents au dialogue social, et pour notre place de première organisation syndicale dans l'établissement.

Deux autres élections tout aussi importantes auront lieu en 2010: le conseil d'administration et la CCPC, pour lesquels l'objectif clairement affiché est de devenir la première force syndicale.

Si nous nous mobilisons au niveau local pour la réussite de ces élections, le bénéfice se répercutera aussi à la CGT Culture qui s'en trouvera renforcée et confortée dans sa place de première organisation syndicale.

Nous nous inscrivons pleinement dans la lutte actuelle menée par la CGT contre la RGPP, outil de destruction du service public. Conscients que les établissements ne pourront lutter chacun de manière isolée, nous nous engageons à intensifier nos relations avec la CGT Culture, et à contribuer à sa construction, sans laquelle aucune lutte d'envergure n'est envisageable.

De plus, attachés aux principes fondateurs du syndicalisme confédéré et interprofessionnel, nous nous engageons, au sein de l'Union locale du 13e, à œuvrer au rassemblement de tous les salariés afin de définir ensemble, public et privé, des objectifs communs en donnant plus d'efficacité aux luttes professionnelles et d'ensemble.